



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



Égypte

2022

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	ÉGYPTE	FRANCE
Superficie	km ² - 2020 ⁽²⁾	1 001 450	543 965⁽¹⁾
Population	Mhab et évolution 2020/2021 ⁽²⁾	104 +1,9%	67,5 +0,2%
Indice de développement humain (IDH)	2019 ⁽³⁾	0,707 116 ^e rang mondial	0,901 26 ^e rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md USD courants - 2021 ⁽²⁾	404	2 937
Taux de croissance du PIB	% - 2020/2021 ⁽²⁾	+ 3,3	+ 7
PIB / habitant	USD courants-2021 ⁽²⁾	3 876	43 519
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2021 ⁽²⁾	11,8	1,6
Surface agricole utile (SAU) ⁽⁶⁾	Mha - 2020 ⁽⁷⁾	3,8	28,6
Surface arable	Mha - 2020 ⁽²⁾	2,9	17,9
Surface forestière	Mha - 2020 ⁽²⁾	0,04	17,2
Balance commerciale tous secteurs	France : Md€ - 2021 ⁽⁴⁾ Égypte : Md USD - 2021 ⁽⁵⁾	-32,6	-112,1
Balance commerciale agricole et agroalimentaire ⁽⁸⁾	France : Md€ - 2021 ⁽⁴⁾ Égypte : Md USD - 2021 ⁽⁵⁾	Export : 6 Import : 14,6 Solde : - 8,6	Export : 69,7 Import : 61,7 Solde : + 8
Exportations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾ vers l'autre pays	M€ - 2021 ⁽⁴⁾ Variation 2020-2021	Égypte vers France : 72 + 7,9%	France vers Égypte : 241 - 20,8%
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾	2021 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	0,1% des importations françaises 62^e fournisseur de la France	1,65% des importations égyptiennes 10^e fournisseur de l'Égypte
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾	2021 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	0,35% des exportations françaises 37^e client de la France	0,8% des exportations égyptiennes 31^e client de l'Égypte

1. 543965 km² pour la métropole, la surface Outre-Mer est de 89242 km² pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km² au total.

2. Banque mondiale

3. Rapport PNUD 2020

4. Douanes françaises, Trade Data Monitor

5. Douanes égyptiennes, Trade Data Monitor

6. La superficie agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

7. FAO

8. Machinisme agricole et agroalimentaire et engrais et produits phytosanitaires non compris

Ce qu'il faut retenir

Secteur clé pour l'économie égyptienne, employant près de 30% de la population, l'agriculture en Égypte est confrontée à de nombreux défis.

■ Les surfaces agricoles se limitent aux différents bassins hydriques, sur 4% du territoire. Le Programme mondial d'évaluation des ressources en eau des Nations unies classe l'Égypte dans la catégorie des **pays souffrant de pénurie d'eau**. Cette situation devrait empirer avec la croissance démographique du pays (104 millions d'habitants en 2021, soit +3,9% en deux ans), les tensions géopolitiques sur la gestion du Nil en amont (mise en eau du grand barrage de la Renaissance en Éthiopie) et le dérèglement climatique, **alors même que 95% des cultures sont irriguées**.

■ Ces facteurs limitants rendent le pays dépendant des importations dans le secteur agroalimentaire (23% des importations totales du pays), notamment de blé pour le pain baladi, élément clé du contrat social égyptien.

■ Le gouvernement du président Al-Sissi, en place depuis 2014, consent d'importants efforts, au travers d'investissements massifs pour améliorer l'efficacité et la productivité de son agriculture et, par ailleurs, d'une intégration croissante aux marchés mondiaux permettant d'attirer les capitaux étrangers.

■ La hausse du niveau d'autosuffisance alimentaire se présente comme un des défis majeurs de l'Égypte pour les prochaines décennies dans un contexte de très forte croissance démographique.

Production agricole

L'Égypte s'étend sur une superficie d'environ 1Mkm² (soit deux fois la superficie de la France). En raison des **ressources limitées en eau douce et en terres arables**, la surface agricole utile (SAU) de ce pays désertique se limite à 3,8 Mha², soit 4% du territoire. La population, estimée à 104 millions d'habitants en 2021, est en croissance rapide (elle était de 82 millions en 2012). **L'agriculture est un secteur clé de l'économie contribuant à 11,8% du PIB** et employant 28% de la population active³ en particulier dans le milieu rural, encore majoritaire dans le pays (taux d'urbanisation de 43% en 2020). Plus de 95% des cultures sont irriguées. Environ 90% de l'eau douce de l'Égypte provient du Nil, l'agriculture représentant environ 86% de tous les prélèvements.

Principales cultures

Le secteur agricole est dominé par la culture des céréales en Moyenne et Haute Égypte. La principale céréale cultivée est le **blé, planté en hiver sur plus du tiers des surfaces cultivées, soit 1,3 Mha en 2019** pour une récolte officiellement estimée à 8,6 Mt en 2019 contre 8,3 Mt en 2018⁴. Selon l'USDA, le niveau de production continue de croître pour atteindre 8,9 Mt en 2021. La production de **maïs**, destinée à l'alimentation animale, chute à 5,1 Mt en 2018, démontrant à nouveau les fluctuations importantes de cette production d'une année à l'autre dans le pays. Enfin, le **riz**,

principale culture d'été, occupant environ 546 000 ha en 2016⁴ (799 000 ha selon la FAO), retrouve ses standards habituels des dernières années pour une production totale de 4,8 Mt⁴ en 2019 (6,7 Mt selon la FAO), après une chute à 3,1 Mt en 2018. Suite aux annonces de mise en eau du GERD (*Grand Ethiopian Renaissance Dam*, à l'origine de fortes tensions entre l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie), qui laisse craindre une nette diminution du débit du Nil, la limite de surfaces en riz se voit fixée par le gouvernement à 300 000 ha en 2021.

Le **sucre** constitue un autre secteur clé de l'agriculture égyptienne et se divise en deux filières :

- le sucre de canne, dont le niveau de production reste stable à hauteur de 15,3 Mt⁵ avec un prix revalorisé permettant un maintien de la production ;
- la betterave sucrière, qui voit ses niveaux de production maintenus au-dessus des 10 Mt depuis 2013 (10,5 Mt en 2019⁶). **Le projet à 1 MdUSD « CanalSugar » lancé en 2019 devrait permettre l'accroissement de la production d'environ 1 Mt dans les prochaines années⁷.**

La culture du **coton revêt une importance majeure**. Réputé à travers le monde pour la qualité de ses fibres, le coton égyptien, **produit d'exportation** pour l'agriculture du pays (73% pour la campagne 2019/2020, contre 60% en 2019,

2. FAO

3. Agriculture and Food Security | Egypt | U.S. Agency for International Development (usaid.gov)

4. CAPMAS

5. SugarAnnualReport (usda.gov)

6. FAO

7. Canalsugar.com

selon l'USDA), **est une source d'entrée de devises**, les destinations principales restant l'Asie du Sud (Inde et Pakistan pour plus de 80% en 2019). En 2017, elle atteint un point bas de sa production avec 25800t⁸, terminant sa chute entamée en 2014 après l'annonce de la fin des subventions au coton dans le cadre de restrictions budgétaires, les producteurs se convertissant à la culture du riz. Cependant, suite à la mise en place de mesures diverses et de prix indicatifs fixés avant la production, un rebond de la production a été amorcé à partir de 2018, avec un taux de croissance exceptionnel ayant permis d'atteindre en 2019 une production de 282000t (i.e. x10 en 2 saisons⁶). Ces chiffres restent à prendre avec précaution au vu des disparités entre les sources (FAO, USDA, CAPMAS, etc.). Cela ne remet pas en cause le net rebond de la production de coton dans le pays. En guise d'exemple, pour 2019, l'ICAC⁸ estime la production à 138700t, et l'USDA à 109000 tonnes. Le gouvernement égyptien estime à 30% la hausse de la production pour la campagne 2020/21.

La production de **fruits et légumes** est en légère hausse dans le cadre de la politique d'augmentation des surfaces cultivées. En 2021, l'export de fruits, légumes et noix a atteint environ 445 MUSD, contre 375 MUSD en 2020 et 410 MUSD en 2019. Les exportations de produits agricoles devraient encore augmenter en 2022, puisqu'elles étaient déjà à 9,3% supérieures au mois de mai par rapport à celles de 2021 sur la même période⁹.

Élevage

L'**élevage** est limité par la faiblesse des ressources végétales pour l'alimentation animale. Il se caractérise par la prédominance de la production **avicole**. La production totale de volailles de chair a atteint 1,3Mt en 2019, suite à une augmentation de 30% de la production entre 2016 et 2017. En mai 2021, la FAO a signé un protocole d'accord avec l'Union des éleveurs de volaille d'Égypte pour développer la production et la durabilité de l'industrie avicole

locale¹⁰. Le cheptel est estimé à 169 millions de têtes en 2019, tandis que la production d'œufs a vu sa croissance ralentir en se maintenant autour de 10 Md d'unités (estimation à 9,8 Md d'unités en 2019¹³).

Un effort d'organisation du secteur bovin a permis d'atteindre un objectif d'**autosuffisance en produits laitiers** (production et consommation à 6Mt en 2015)¹¹, malgré une légère diminution de la production entre 2012 et 2016 (5,8Mt en 2012 contre 4,7Mt en 2016)¹². Les autres types d'élevage (3,7 millions de buffles, 9,5 millions de caprins, 0,2 million de camélidés, 776 millions de poulets en 2015¹³) demeurent peu structurés.

Pêche et pisciculture

La **pêche** a vu sa production atteindre 373000t en 2018, tandis que **l'aquaculture ne cesse de se développer**. La production a plus que doublé en 10 ans pour atteindre 1,6Mt en 2018. Les mégaprojets d'aquaculture lancés par le gouvernement et l'armée visent à atteindre une autosuffisance en poissons sur le moyen terme et à porter la production à 2,2 Mt d'ici 2022¹³.

Industries agroalimentaires

Les **industries agroalimentaires** constituent un fort enjeu de développement avec plus de 7000 entreprises, dont une immense majorité de PME, générant un chiffre d'affaires de 22,3 MdUSD en 2019¹⁴ multiplié par deux en trois ans. Les exportations représentent 13,2%¹⁵ des exportations totales du pays, à destination du Moyen-Orient (54%), puis de l'Europe (13,2%)¹⁶, et en augmentation vers les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sud. Les principaux enjeux de ce **secteur prometteur** sont la commercialisation de produits de qualité, la mise aux normes internationales des moyens de production, le développement des services, le développement de l'exportation, l'industrie de l'emballage et la production sous licence de produits étrangers de marque.

Politique agricole

Les résultats obtenus après la mise en place des réformes économiques et l'amélioration des ratios d'autosuffisance ont permis au pays de sortir de la liste des

pays à faible revenu et à déficit vivrier en 2015¹³. Cependant, l'Égypte doit encore affronter de nombreux enjeux liés à la **pauvreté** et à la **sécurité alimentaire**, ce qui s'explique pour

8. International Cotton advisory Committee

9. Agricultural Export Council

10. PoultryWorld - FAO signs MOU with Egyptian poultry industry

11. Dairy Sector in Egypt, Agroberichten Buitland

12. Developing the Dairy Value Chain in Egypt's Delta, International Labour Organization, 2020

13. FAO

14. Food Processing Ingredients Report 2021 – USDA FAS Egypt

15. Ministère de l'agriculture égyptien

16. Hany Barzy, Head of Export Council for Food Industries

l'essentiel par la très forte **croissance démographique**. La forte dépendance vis-à-vis des **importations** reste un grand sujet de préoccupation pour le gouvernement égyptien.

La politique agricole égyptienne est passée dans le même temps d'une stratégie d'autosuffisance en économie fermée à une économie de **sécurité alimentaire au sens large en s'ouvrant aux marchés mondiaux et aux avantages comparatifs**. Toutefois, l'affichage de l'ouverture des marchés à la mondialisation doit être nuancé, car l'Égypte maintient de nombreuses barrières sanitaires et tarifaires.

Une volonté d'augmenter les surfaces cultivées

Depuis 2014, le Président Al-Sissi a lancé une **vague de mégaprojets portés** par les institutions publiques dont les Forces Armées. Ainsi, le projet du «1,5 million feddans» s'inscrit dans l'**objectif d'atteindre l'autosuffisance agricole**. Ce projet promeut un modèle de campagne égyptienne moderne intégrant de communautés urbaines en vue de dynamiser l'activité agricole. Ce projet est exécuté en coopération avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) afin de répondre aux normes internationales de la production agricole.

Une forte dépendance des importations de céréales avec un système de subventionnement

Les Égyptiens sont parmi les plus gros consommateurs de pain au monde, avec près de 200 kg de blé consommés par habitant et par an. Il fait partie intégrante du contrat social du pays.

> La production locale ne suffit pas à couvrir les besoins

Les surfaces cultivées en blé sont passées de 1,2 Mha en 2010 à 1,4 Mha en 2013 (record), 1,4 Mha en 2016, et 1,3 Mha pour la campagne 2018/2019. En 2018, la production de blé a atteint 8,3 Mt, ce qui représente environ **40% des besoins de la population**. Le ministère de l'Agriculture espère atteindre les 10 Mt pour la campagne 2021. Les pertes liées aux mauvaises conditions de stockage sont estimées de 10 à 30% des récoltes. Le gouvernement mène une politique visant à **développer les infrastructures de stockage du blé importé** (et d'autres produits agricoles) afin de réduire les pertes et de passer d'une capacité actuelle de 1,5 Mt à 6 Mt à moyen terme.

> Le système de subventionnement du pain et des denrées de base reste inchangé

Depuis 2017, afin d'éviter les fraudes (mélanges de blé local avec du blé importé), l'État a aligné ses prix d'achat de blé produit localement sur les cours mondiaux. Ce rachat se combine aux **appels d'offres sur les marchés internationaux passés par le GASC**, autorité publique d'achat égyptienne, dont la quantité achetée est en chute de 15% sur

la campagne 2020/2021, atteignant un volume de 5,5 Mt¹⁷. Cela s'explique notamment par une diminution des subventions de 18% du pain Baladi en août 2020. Elles sont en partie compensées par des achats privés, dépassant les 6 Mt importées sur cette même période.

Ce dispositif permet au gouvernement égyptien de **satisfaire les besoins en pain de la population** dans un contexte économique marqué par une **forte inflation**. L'État a mis en place un système de carte à puce qui autorise une famille à prendre cinq pains par jour et par personne au dixième du coût réel. Afin de limiter le gaspillage, une famille a désormais la possibilité d'acheter une quantité moindre de ce pain subventionné au profit de 28 autres produits alimentaires de base.

> Un système remis en cause

La période d'instabilité institutionnelle post-révolutionnaire a sensiblement dégradé l'environnement macroéconomique du pays (ralentissement économique, dégradation du solde commercial, réduction de 50% des réserves en devises) et en partie retardé la mise en œuvre du programme de la stratégie 2017. L'accord avec le FMI en novembre 2016 a conduit l'État à achever l'ajustement des politiques économiques en faveur de réformes structurelles pour relancer la croissance et consolider le budget.

Dans ce cadre, le gouvernement mène une **politique de réduction des subventions publiques** depuis novembre 2016. En contraste, le système de subventions alimentaires a connu une réforme de fond pour cibler les populations les plus vulnérables. La facture allouée dépasse les 85 Md de livres égyptiennes (6 Md€) depuis trois ans et devrait connaître une légère diminution devant la campagne 2020/2021, causant une augmentation du prix critique pour une partie de la population.

Selon l'USDA, un nouveau système de subventions conditionnelles en monnaie pourrait voir le jour: il permettra aux bénéficiaires d'acheter le pain et les produits de base dont ils ont réellement besoin sans être limités à des parts fixes spécifiques¹⁸.

La forte dépendance des importations de céréales constitue toutefois une faiblesse structurelle du dispositif de sécurité alimentaire égyptien.

Une structuration des filières agricoles

La **mainmise de l'armée sur les différents secteurs économiques** se renforce d'année en année y compris dans certains secteurs agricoles jugés stratégiques comme la production laitière, l'aquaculture ou encore l'établissement de mégaprojets de bonification de terres dans le

17. Intercéréales.

18. Egypt: Grain and Feed Annual | USDA Foreign Agricultural Service.

désert. Certains aquaculteurs privés se plaignent ainsi d'une **distorsion de concurrence de la part de l'armée**, obtenant des tarifs préférentiels sur les intrants et les sites d'exploitations tout en n'étant pas soumise aux mêmes barrières administratives.

Création d'une bourse de marchandises: en septembre 2021, le gouvernement égyptien enregistre la création d'une société de gestion des bourses de marchandises, qui travaillerait à organiser le processus d'échange de divers produits alimentaires (blé, sucre, huile, riz) entre producteurs et négociants. Parallèlement à cela, le gouvernement a approuvé un projet autorisant le GASC à participer à la création d'une société par actions sous le nom d'« Atlantic and Pacific Shipping and Trade Company » lui permettant à terme d'acheminer ses importations sur sa propre flotte.

Indications géographiques: en mars 2020, le ministre de l'Approvisionnement et du Commerce intérieur a commencé l'enregistrement d'indications géographiques protégées. L'huile d'olive de Matrouh, les raisins de Matrouh, les figues de Matrouh et le coton égyptien sont les premiers

produits égyptiens enregistrés nationalement à ce titre. Ces IG ne sont pour l'instant pas reconnues à l'international.

Depuis 2020, une coordination entre les autorités compétentes s'est mise en place pour exécuter le projet agricole « Mostqbal Masr » dans le nord ouest de l'Égypte. Le projet, qui est exécuté dans la ville de Dabaa dans le Matrouh, vise à maximiser la production agricole et à mettre fin à la pénurie de production de tomates, de pommes de terre, de betteraves, de sucre, d'oranges destinées à l'exportation, d'arachides et de maïs, par la mise en valeur et la culture d'une partie du désert occidental d'Égypte.

Réduction de l'emploi des pesticides : pour répondre aux enjeux environnementaux, et à la demande des marchés export, le ministère de l'Agriculture souhaite à mettre en place un plan de réduction de l'usage des produits phytosanitaires de 50% à l'horizon 2030, pour un remplacement par des biosolutions. En parallèle de ces annonces, un centre de recherche spécifique à l'agriculture biologique a été créé, accompagnant les programmes de formations de trois universités du Caire.

Échanges commerciaux

État des échanges

L'Égypte présente un déficit commercial structurel (36,5 Md USD soit 10% du PIB en 2019/2020) en raison de la faiblesse de son appareil exportateur et d'une part conséquente d'importations incompressibles. Ses principaux partenaires commerciaux sont l'UE (31% des exportations, 29% des importations) et les pays arabes (26% des exportations, 20% des importations). La coopération internationale sur les enjeux d'infrastructures d'exportation est active dans le pays, notamment au travers des actions des États-Unis. À titre d'exemple, en juillet 2021, le pays a annoncé un plan d'investissement d'1,5 Md USD dans le secteur de l'agriculture sur des enjeux d'assistance technique et marketing, à vocation export¹⁹.

En 2020, les **produits agricoles et agroalimentaires représentent 23% des importations égyptiennes** en valeur. Sur le plan global, le déficit structurel d'échanges agricoles et agroalimentaires de l'Égypte en 2019 s'élevait à 700 M USD²⁰.

Sur le plan bilatéral, le déficit structurel des échanges agricoles et agroalimentaires de l'Égypte au profit de la France s'élevait à 245 M€ en 2020 contre 277 M€ en 2019. Ce déficit peut être ramené à 147 M€ en prenant en compte les

importations françaises d'agrofouritures, composées pour la quasi-totalité d'« Engrais et composés azotés ». Après une augmentation d'environ 3% entre 2019 et 2020 (dépassant les 125 M€), les achats en provenance d'Égypte ne cessent de croître avec un bond de 24% en glissement annuel sur le 1^{er} semestre de l'année 2021. Outre cela, les agrumes restent, avec les « Autres préparations et conserves à base de fruits et légumes », les postes importants de nos importations, avec des valeurs dépassant respectivement les 10 M€ depuis 2020 (+133% pour les agrumes entre 2019 et 2020) et les 24 M€ en 2019 et 2020.

Exportateur historique de blé vers l'Égypte (350 M USD en 2015), la France a vu ses exportations de « céréales, légumineuses et oléagineux » fortement diminuer à partir de 2016 pour se retrouver à un niveau quasi-nul en 2018, déficit creusé en faveur des blés du bassin de la mer Noire. Les exportations ont repris pour se stabiliser à 155 M€ en 2019 et 2020. En glissement annuel en juillet 2021, elles accusent une nouvelle baisse de 55%. Cela peut s'expliquer en partie par la diminution des achats de 14% sur la campagne 2020/2021 du GASC et d'autre part, par le faible niveau de production en France et l'accroissement des exportations françaises vers la Chine.

19. US invests \$1.5bn to increase Egyptian agricultural export by 1,500%: Elizabeth Mello - Daily News Egypt

20. WITS – Catégorie Food Products

Représentant 3% de nos exportations égyptiennes, les « Produits laitiers et fromages » performant pour atteindre 52 M€ en 2020 (+20% entre 2019 et 2020) et se stabilisent au premier semestre 2021 autour de 35 M€. Enfin, le blocage des importations de sucre, dans un objectif de développement local de la filière, condamne les ventes françaises qui ne représentent au 1^{er} semestre 2021 que 244 000 € (division par deux en glissement annuel).

À noter, les ventes d'huiles essentielles (substances odorisantes ou aromatisantes pour l'industrie agroalimentaire), d'aliments homogénéisés et diététiques et de légumes et melons, racines et tubercules (un peu plus de 1% de nos exportations pour chacun) repartent à la hausse en début d'année 2021 après une baisse entre 2019 et 2020.

S'agissant des investissements directs étrangers (IDE), **la France figure au 5^e rang des investisseurs étrangers en Égypte**. Selon la Banque de France, le flux d'IDE vers l'Égypte continue sa hausse depuis 2017 en ralentissant quelque peu, pour un stock d'IDE en 2020 officiellement évalué à plus de 1,8 Md (il se situerait plutôt autour de 5 Md selon les estimations du service économique de l'Ambassade de France au Caire).

Différends commerciaux

Depuis le début d'année 2020, les inspecteurs égyptiens sont de nouveau autorisés à inspecter dans le port d'origine les cargaisons de blé à destination du GASC. De plus, un nouveau système de pré-enregistrement, indépendant

et basé sur la technologie blockchain, CargoX, est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2021, **compliquant considérablement les démarches administratives pour les exportateurs**.

Les exportations égyptiennes de pommes de terre de consommation ont fortement diminué et les prix se sont effondrés. Suite à cela, les autorités égyptiennes ont notifié à l'OMC de **nouvelles mesures pour l'exportation de plants de pommes de terre vers l'Égypte**. Il s'agit pour les exportateurs de demander très en amont des licences d'importation, et de réaliser des inspections en champ (par des inspecteurs égyptiens) avant l'expédition des plants.

Enfin, après avoir mis en place une **interdiction des importations de sucre**, les autorités égyptiennes affirment que le décret 606/2020 de décembre 2020 ne constitue pas un embargo mais introduit la nécessité d'obtenir des **licences d'importation préalables**. D'après elles, cette nouvelle disposition ne contrevient pas aux règles de l'OMC et a pour but de « lisser » les importations sur l'année (ce qui s'apparente néanmoins à la mise en place d'un quota, interdit par l'Accord d'association entre l'Égypte et l'Union européenne).

Réglementation halal: le seul organisme certificateur qui est désormais reconnu pour la certification halal sera IS EG Halal. L'Égypte a rendu obligatoire le recours à cette société pour la certification halal des produits carnés le 1^{er} août 2021, l'a étendu aux produits laitiers le 1^{er} octobre 2021 et envisage de l'étendre aux boissons et snacks début 2022.

4. Accords internationaux

L'Égypte est située au centre d'un **vaste réseau d'accords de libre-échange**, avec ses partenaires arabes, africains et européens. Ainsi l'Égypte est membre de la **Zone arabe de libre-échange** (GAFTA ou PAFTA), créée au 1^{er} janvier 2005, signataire d'accords bilatéraux de libre-échange avec de nombreux pays de la région (Tunisie, Liban, Jordanie, tous signés en 1998; Irak depuis 2001), ainsi que de l'Accord d'Agadir (février 2004), accord de libre-échange à quatre, rassemblant également la Jordanie, la Tunisie et le Maroc. Par ailleurs, l'Égypte fait partie, depuis son origine en 1994, du Marché commun de l'Est et du Sud de l'Afrique (COMESA). Sur les 21 pays membres du COMESA, 10 ont constitué une zone de libre-échange, dont l'Égypte.

L'**Accord d'association entre l'Union européenne et l'Égypte** est en vigueur depuis 2004. Il crée une zone de libre-échange entre l'UE et l'Égypte en supprimant les droits de douane sur les produits industriels et en facilitant le

commerce des produits agricoles. Un autre **accord sur les produits agricoles, les produits agricoles transformés et les produits de la pêche** est entré en vigueur le 1^{er} juin 2010²¹.

L'Égypte n'est pas membre du G20 mais a régulièrement rappelé son souhait d'y être intégrée. Elle a d'ailleurs été conviée par la Chine au sommet de Hangzhou en 2016.

L'Égypte est membre de l'**OMC** (depuis le 30 juin 1995) en qualité de porte-parole du groupe africain, de l'Organisation mondiale de la santé animale (**OMSA**), du **Codex alimentarius**, ainsi que de la Convention internationale pour la protection des végétaux (**CIPV**) et du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (**CIHEAM**). Concernant l'OMC, l'Égypte, auparavant partie contractante du GATT depuis 1970, est un membre influent de l'organisation depuis sa création en 1995, même si les changements de négociateurs semblent avoir affaibli son

21. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32010D0240>

poinds dans la négociation. L'Égypte affiche ainsi régulièrement des **positions libérales dans les négociations touchant à l'ouverture des pays développés**.

L'Égypte est également **un pays en développement important net de produits alimentaires (PDINPA)**. Les PDINPA avaient été identifiés lors des accords de Marrakech comme pouvant potentiellement pâtir de la libéralisation des échanges agricoles. À ce titre, des négociations sont en cours à l'OMC afin qu'ils fassent l'**objet d'un traitement particulier concernant l'aide alimentaire et l'assistance technique et financière**.

L'entrée en vigueur de la **ZLECA** (Zone de libre-échange continentale africaine) date du 7 juillet 2019 avec 27 Etats-membres l'ayant ratifié sur 54 signataires (seule l'Erythrée n'est pas signataire sur le continent). Le projet est de remplacer les huit accords de libre-échange et de tarifs préférentiels africains reconnus par l'Union Africaine et de supprimer 90% des taxes douanières sur une période de 10 ans.

En 2010, l'Égypte a signé un accord de libre-échange avec les **pays du Mercosur** (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay), entré en vigueur le 1^{er} septembre 2017. L'accord prévoit une exemption progressive sur plusieurs années, aboutissant à une exemption totale des droits de douane imposés sur 90% des marchandises échangées entre les deux parties.

Le pays n'est pas signataire de l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne.

L'Égypte est membre de l'**UpM** (l'Union pour la Méditerranée), fondée en 2008, organisation intergouvernementale qui regroupe 43 pays dont les 28 Etats-membres de l'UE et promeut le dialogue et la coopération dans la région euro-méditerranéenne.

En réponse au « **printemps arabe** », l'UE a décidé le renforcement de sa politique de voisinage (PEV) en débloquant 1,2 Md€ supplémentaires (s'ajoutant aux 5,7 Md€ déjà prévus pour la période 2011-2013). Suite aux événements de 2013, l'UE a réaffirmé ses engagements en faveur de la stabilité politique et du développement économique. Face à un bilan mitigé, la PEV a fait l'objet d'un profond réexamen fin 2015. Dans ce cadre, l'Égypte est le deuxième bénéficiaire de l'instrument européen de voisinage (IEV). Le **Cadre unique d'appui pour l'aide de l'UE à l'Égypte (2017-2020)** est doté d'un budget compris entre 422 M€ et 528 M€ avec la promotion du **développement économique durable** au cœur de la contribution de l'UE à la stabilisation de son voisinage. En Égypte, l'aide bilatérale de l'UE est axée sur le soutien à la société civile, étant donné le rôle que les organisations indépendantes de la société civile peuvent jouer pour contribuer à une stabilité et une sécurité durables. Les actions de l'UE sont menées en lien avec la FAO, l'USAID, ONU-Habitat et dans le cadre d'un dialogue permanent entre les ministères et les organismes pertinents. Le mécanisme proposé s'inscrit dans le contexte de la **Stratégie de développement durable/Agenda 2030 de l'Égypte**.

Relations bilatérales

Dans le domaine de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, VetAgroSup possède le seul accord de partenariat dans le pays, avec l'Université d'Alexandrie. Dans le domaine de la formation technique, le lycée agricole d'Angers Le Fresne reçoit chaque année en BTS « production horticole » des étudiants égyptiens dans le cadre d'un partenariat institutionnel. Un partenariat possible est envisagé entre le collège Abu-Qir d'Alexandrie et l'ENSP Versailles (École nationale supérieure du paysage) afin d'accompagner cette université à mettre en place un programme pédagogique d'école de paysage en Égypte.

Cette relation, fondée sur une amitié historique entre la France et l'Égypte, est en cours de réorientation vers des actions de **coopération institutionnelle** directe entre les ministères français et égyptien chargés de l'agriculture. Ceci pourrait se formaliser par un protocole portant davantage sur des appuis en matière de **politique et de**

gouvernance agricoles, d'organisation du secteur agricole (coopératives, chambres d'agriculture, syndicats agricoles) ou de recherche agricole. Certains projets sont encore en cours. On peut notamment citer le projet SASME financé par l'AFD, mené avec l'UE, à hauteur de 52 M€, ayant pour objectif de renforcer les chaînes de valeur des produits laitiers et de l'aquaculture.

Dans le domaine de la recherche, la coopération se fait avec l'INRAe dans le cadre du projet ARIMNET et en lien avec l'Agricultural Research Centre (ARC). La France a participé de 2014 à 2017 à un jumelage financé par l'UE, consacré au **renforcement des capacités de l'ARC** et d'appui aux politiques publiques, cet organisme étant chargé d'éclairer le ministère de l'Agriculture dans ses décisions. Le projet a permis de développer des compétences et de tisser des liens entre partenaires qui devraient faciliter des coopérations futures, notamment dans le cadre de l'initiative PRIMA

(Partnership for research and innovation in the Mediterranean area) pour la recherche dans le domaine de l'alimentation et des ressources en eau autour de la Méditerranée.

Sur le dernier appel à projets PRIMA, les organismes de recherche en Égypte sont impliqués dans deux projets sélectionnés : (i) BrasEplor, projet porté par l'INRAe, pour une exploration de la diversité génétique des espèces de brassica dans un objectif de production végétale durable et (ii) Eadanmbrrt, en partenariat avec l'INSA-LSIBP (Toulouse) pour le développement de la technologie des bioréacteurs à membrane anaérobie visant à promouvoir

la réutilisation sans restriction des eaux usées et atténuer la dégradation de la qualité des eaux de surface dans la région méditerranéenne.

D'une manière générale, la France mobilise son expertise au service de la mise en œuvre du programme d'appui à l'Accord d'association. Par ailleurs, suite à la déclaration du sommet du G8 du 27 mai 2011 pour le printemps arabe, la France s'est engagée à fournir 1 milliard d'euros d'aide à l'Égypte et à la Tunisie. À noter que, depuis 2014, l'Égypte est éligible au programme **ENPARD (European neighbourhood program for agriculture and rural development)**.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/ DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.